



Commune de
Murs

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'APT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)**

SÉANCE DU 30 MARS 2026

Membres en exercice	Quorum	Présents	Pouvoirs
11	6	8	2

<u>Objet de la Délibération</u> Affectation du résultat 2025 - DÉLIBÉRATION N°2026-CA3004-05	L'an deux-mille-vingt-six, le trente avril à dix-huit heures, les membres du Conseil d'Administration du CCAS de la commune de Murs, convoqués le dix-huit avril de la même année, se sont réunis au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en séance ordinaire, sous la présidence de séance de Monsieur Guy LOOP. <u>Présents</u> : M. Alexandre BERGODAA – Mme Émilie BERGODAA – Mme Françoise BERRY – Mme Raymonde DE BRAUWER – M. Guy LOOP – Mme Céline PHILIPPON – Mme Nicolle CASTELLI – Mme Marie-Ève PETIT DE LA RHODIERE <u>Absents</u> : Mme Martine CHRISTIN (Pouvoir donné à Mme Émilie BERGODAA) – Mme Sandra LUNA (Pouvoir donné à Mme Céline PHILIPPON) – Mme Sophie RICARD <u>Secrétaire de séance</u> : Mme Raymonde de BRAUWER
--	---

Monsieur le Président expose que suite à l'approbation du Compte Financier Unique 2025 du CCAS de la commune de MURS les résultats de la clôture constatés en 2025 sont les suivants :

**SECTION DE FONCTIONNEMENT**

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024		15 782.46 €	15 782.46 €
Exécution 2025	2 960.00 €	0.00 €	- 2 960.00 €
TOTAL	2 960.00 €	15 782.46 €	12 822.46 €

Le résultat de fonctionnement pour l'exercice 2025 est excédentaire de 12 822.46 €. Il convient de procéder à l'affectation de ce résultat, qui doit en priorité couvrir l'éventuel besoin de financement de la section d'investissement.

SECTION D'INVESTISSEMENT

	DÉPENSES	RECETTES	RÉSULTAT
Résultat reporté 2024	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Exécution 2025	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Restes à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL AVEC REPORTS	0.00 €	0.00 €	0.00 €

Le résultat d'investissement pour l'exercice 2025 étant égal à zéro et en l'absence de restes à réaliser il est constaté l'absence de besoin de financement de la section d'investissement (solde égal à 0 €).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

ayant ouï l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu les résultats de l'exercice 2025 figurant au Compte Financier Unique,

Vu l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,

AFFECTE l'excédent du résultat 2025 de la section de fonctionnement d'un montant de 12 822.46 € au compte budgétaire 002,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Votes pour : 10

Votes contre : 0

Abstentions : 0

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration,

la Secrétaire de Séance

Raymonde DE BRAUWER

le Président de Séance

Guy LOOP

